

**PROCÈS-VERBAL DE LA ONZIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE  
L'ORDRE DES COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS DU QUÉBEC,  
TENUE LE VENDREDI 16 SEPTEMBRE 2022 À 10 H 30  
PAR WEBDIFFUSION**

---

**PRÉSENCES À LA TRIBUNE :**

|                 |                                    |                                                                              |
|-----------------|------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|
| M.              | Mario Gariépy, FCPA                | Président du Conseil                                                         |
| M <sup>me</sup> | Geneviève Mottard, CPA auditrice   | Présidente et chef de la direction                                           |
| M <sup>e</sup>  | Christiane Vachon                  | Secrétaire et vice-présidente, Affaires juridiques et secrétaire d'assemblée |
| M <sup>me</sup> | Mélanie Charbonneau, CPA auditrice | Vice-présidente, Administration, finances et soutien aux membres             |

---

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Le président du Conseil d'administration souhaite la bienvenue aux 230 membres en webdiffusion, présente les personnes à la tribune et obtient confirmation de la secrétaire de l'Ordre que la présente assemblée respecte le quorum fixé par le *Règlement sur l'organisation de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec et les élections à son Conseil d'administration*.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition dûment appuyée, **IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

- D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que présenté.

**AGA 2022/2023**

**86**

**ADOPTÉE**

**3. PRÉSENTATION DES RÈGLES DE DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

Le président du Conseil explique les règles du déroulement de l'assemblée. Il sollicite les membres à distance afin qu'ils transmettent leurs questions à l'avance. Il explique que le vote secret se fera à même la plateforme électronique en sélectionnant une des options qui seront affichées à l'écran. Les résultats des votes seront confirmés par la secrétaire de l'assemblée.

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'ORDRE DU 10 SEPTEMBRE 2021**

Aucune question n'a été posée par les membres de l'assemblée.

Sur proposition dûment appuyée, **IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ :**

- D'ADOPTER le procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle de l'Ordre du 10 septembre 2021.

**AGA 2022/2023**

**87**

**ADOPTÉE**

## 5. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

Le président du Conseil présente son rapport d'activités pour l'exercice 2021-2022 sous le signe de la célébration, car 2022 a marqué le 10e anniversaire de l'Ordre. Voici quelques réalisations de l'Ordre :

- Le début d'une nouvelle ère, celle du titre unique de CPA;
- La dernière année du plan stratégique 2017-2022;
- Quelques innovations sur la culture d'accompagnement des membres CPA et l'amélioration de leurs pratiques telles que le resserrement des contrôles visant les membres qui reviennent à la pratique en fiscalité et la mise en place d'une formation sur l'éthique en fiscalité.
- Le projet de loi 96 : L'Ordre a plaidé pour l'équilibre entre la primauté du français et la protection du public;
- Les campagnes publicitaires de l'Ordre qui ont contribué à la notoriété et à l'attraction du titre;
- Le guichet unique des membres : la plateforme VIVO comprenant une nouvelle offre de formations;
- La bonification du catalogue de formations;
- La reconnaissance de l'Ordre comme organisme accrédité en matière de médiation civile et commerciale;
- Le nouvel outil CPA 4.0 permettant d'évaluer votre performance en répondant à quelques questions pour découvrir votre profil et bénéficier de recommandations personnalisées afin de devenir de véritables CPA 4.0;
- La littératie financière du grand public : L'Ordre a posé plusieurs actions pour la développer.

Plusieurs sujets ont d'ailleurs interpellé l'Ordre cette année, tels que :

- La pénurie de main-d'œuvre qui fait rage actuellement n'a pas épargné la profession. Le manque de CPA a eu un impact tant sur les entreprises que sur les particuliers.
- La simplification des déclarations fiscales. En matière de fiscalité, l'Ordre est d'avis qu'il ne faut pas se précipiter vers des solutions expéditives qui risquent de causer des préjudices aux personnes plus vulnérables. L'objectif est de simplifier le plus possible le processus de déclaration de revenus et d'amoindrir l'impact de la pénurie de ressources professionnelles sur les moins nantis.
- La maltraitance matérielle et financière. L'Ordre s'est exprimé dans le cadre du projet de loi 101, plaidant en faveur de mesures novatrices pour contrer la maltraitance et faire évoluer la société dans ce domaine.
- Le développement durable. L'Ordre a pris un virage en ce sens cette année dans ses recommandations pré budgétaires, telles que de miser sur l'écofiscalité, d'assujettir l'aide financière aux entreprises à des normes écoresponsables et de créer une instance relevant du ministère du Conseil exécutif qui aurait pour mandat d'assurer la cohérence des politiques et décisions gouvernementales avec les principes de développement durable.

Le président du Conseil remercie et félicite l'ensemble du personnel de l'Ordre pour leur engagement indéfectible. La pandémie a mis à l'épreuve toutes nos équipes, mais, ils ont su garder le cap et livrer la marchandise. Leur contribution a été essentielle à l'atteinte des objectifs que nous nous étions fixés.

En conclusion, l'Ordre termine l'année avec fierté. Il remercie sincèrement tous les membres du Conseil qui investissent avec l'équipe de direction des efforts substantiels afin de maintenir des normes de gouvernance parmi les meilleures au monde.

Le président du Conseil cède la parole à la présidente et chef de la direction pour la présentation des états financiers.

## 6. ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

La présidente et chef de la direction présente aux membres de l'assemblée, à titre informatif, les faits saillants des états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2022 lesquels ont déjà été analysés et approuvés par le Conseil d'administration. La vice-présidente, Administration, finances et soutien aux membres se rend disponible pour répondre aux questions des membres. Quelques questions ont été posées et celles-ci seront affichées avec les réponses sur le site Web de l'Ordre. Les membres de l'assemblée sont satisfaits des réponses obtenues.

## 7. MOT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

La présidente et chef de la direction présente une perspective de l'année à venir incluant les grands dossiers qui occuperont l'Ordre au cours des prochains mois.

Ces dossiers sont les suivants :

- Le nouveau plan stratégique de l'Ordre de 2022 à 2026 contient trois axes stratégiques, soit :
  - Axe 1 : La pertinence de la profession et la contribution des CPA;
  - Axe 2 : L'attraction et la rétention des CPA;
  - Axe 3 : L'évolution organisationnelle;

Tout en maintenant comme toile de fond la mission première de l'Ordre qui est la protection du public.

### Axe 1 : La pertinence de la profession et la contribution des CPA, incluant :

- La modernisation du système professionnel québécois;
- La littératie financière;
- La nouvelle grille de compétences CPA 2.0;
- La campagne publicitaire pour la relève;
- La participation de l'Ordre aux travaux du Comité d'examen indépendant de la normalisation au Canada dans le cadre d'un vaste projet de révision de la gouvernance des normes canadiennes de comptabilité, d'audit et de certification;
- La participation de l'Ordre à une table ronde organisée par la Fédération internationale des experts-comptables et commissaires aux comptes francophones, la FIDEF, concernant la lutte au blanchiment d'argent.

### Axe 2 : L'attraction et la rétention des CPA

- La maximisation d'impacts et d'outillages du réseau d'influenceurs de l'Ordre afin d'élaborer le matériel attrayant et dynamique pour la diffusion de l'information relative aux différentes voies d'accès la profession, à l'Offre de stages grandissante en comptabilité publique et aux perspectives d'emploi dans les secteurs émergents;

### Axe 3 : L'évolution organisationnelle

- Le développement durable;
- L'arrivée d'un bureau de l'ISSB à Montréal qui permettra de jouer un rôle clé dans toutes les sphères que compose LE VASTE CHANTIER DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.

Le président du Conseil remercie la présidente et chef de la direction et cède la parole à la secrétaire de l'Ordre pour le point suivant de l'ordre du jour.

## **8. RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE DE L'ORDRE RELATIF À LA CONSULTATION SUR LA COTISATION ANNUELLE 2023-2024 DES MEMBRES DE L'ORDRE**

La secrétaire de l'Ordre présente les résultats de la consultation des membres. Elle rappelle que l'avis de consultation aux membres a été transmis par courriel le 8 août 2022. La période de consultation s'est étalée du 8 août au 15 septembre 2022.

Elle mentionne que 25 membres ont émis des commentaires, en date du 16 septembre 2022, répartis comme suit :

- 13 membres en entreprise
- 9 membres dans la fonction publique / parapublique
- 2 membres retraités
- 1 membre sans employeur

Six membres sur les vingt-cinq étaient favorables à l'augmentation de 20 \$ de la cotisation annuelle, douze membres étaient en désaccord avec la proposition et sept membres ont fait part de commentaires sur d'autres sujets sans émettre d'opinion sur la proposition de la cotisation annuelle 2023-2024.

Quant à la rémunération du président, du vice-président et des autres administrateurs qui a été proposée par le Conseil pour l'exercice financier 2023-2024, l'Ordre n'a reçu aucun commentaire. Les membres sont donc en accord avec les rémunérations proposées.

## **9. CONSULTATION DE L'ASSISTANCE SUR LA COTISATION ANNUELLE 2023-2024 DES MEMBRES DE L'ORDRE**

Le président du Conseil invite les membres à prendre la parole puisque, conformément au *Code des professions*, ils sont à nouveau consultés aux fins de la fixation de la cotisation annuelle 2023-2024 et de la rémunération des membres du Conseil. La vice-présidente, Administration, finances et soutien aux membres est disponible pour répondre aux questions, s'il y a lieu. Quelques questions ont été posées et des réponses ont été fournies. Les questions et les réponses seront affichées sur le site Web de l'Ordre.

## **10. RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE DE L'ORDRE – RÉSULTATS DES ÉLECTIONS 2022**

La secrétaire de l'Ordre informe les membres de l'assemblée des résultats des élections par vote électronique aux postes d'administrateurs au Conseil, dont le dépouillement a eu lieu le 15 juin 2022 :

Membres élues au Conseil d'administration :

- Madame Christine Roy, CPA auditrice (région électorale no 2 – Capitale-Nationale/Chaudière-Appalaches) – réélue à la majorité des voix exprimées pour un deuxième mandat;
- Madame Isabelle Renaud, CPA auditrice (région électorale no 4 – Montréal) – élue à la majorité des voix exprimées pour un premier mandat;
- Madame Cynthia De Champlain, CPA (région électorale no 7 – Outaouais/Abitibi-Témiscamingue/Nord-du-Québec) – élue par acclamation pour un premier mandat.

Les membres élues au Conseil d'administration ont un mandat d'une durée de 3 ans. La secrétaire de l'Ordre leur souhaite la bienvenue.

## 11. PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2022-2023

La secrétaire de l'Ordre présente les membres du Conseil d'administration de l'Ordre des CPA du Québec pour 2022-2023 soient :

- Madame Rosemary Capparelli, CPA
- Madame Cynthia De Champlain, CPA
- Monsieur François Fillion, FCPA, CPA•EJC
- Maîtresse Geneviève Foster, administratrice nommée par l'Office des professions
- Monsieur Mario Gariépy, FCPA
- Monsieur Yves Hébert, B.A.A., administrateur nommé par l'Office des professions
- Madame Hasnaa Kadiri, administratrice nommée par l'Office des professions
- Monsieur W. Robert Laurier, FCPA auditeur
- Monsieur Benoit Lavigne, CPA auditeur
- Monsieur Jacques Martinette, administrateur nommé par l'Office des professions
- Madame Jessica Paul, CPA auditrice
- Madame Isabelle Renaud, CPA auditrice
- Madame Christine Roy, CPA auditrice
- Monsieur Claude Thibault, CPA
- Monsieur Nicholas Tremblay, CPA

La secrétaire de l'Ordre souligne qu'à la séance du Conseil qui suivra l'AGA, le Conseil d'administration élira le vice-président du Conseil et les membres du comité exécutif pour 2022-2023.

## 12. ADOPTION DE LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ÉLUS

Le président du Conseil présente les deux prochains points sur la rémunération des administrateurs élus.

### 12.a) Adoption de la rémunération du président et du vice-président du Conseil pour l'exercice financier 2022-2023

Aucune question n'a été posée par les membres de l'assemblée.

À la lumière des faits exposés, les membres de l'assemblée RENDENT LA DÉCISION suivante :

**ATTENDU** la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration adoptée par le Conseil en juin 2018 et soumise aux membres lors de l'assemblée générale annuelle en septembre 2018;

**ATTENDU** que cette politique a été révisée en juin 2020 pour tenir compte des séances qui se tiennent à distance;

**ATTENDU** que la rémunération du président et du vice-président du Conseil tient compte du temps qu'ils doivent consacrer à leurs fonctions et vise également à attirer des personnes de talent sans pour autant qu'une telle rémunération vise à les compenser entièrement;

**ATTENDU** que conformément à la politique de rémunération, la rémunération du président et du vice-président du Conseil est établie en fonction d'un étalon de mesure, soit le salaire du vérificateur général du Québec en vigueur pour la période correspondant à l'exercice financier de l'Ordre;

**ATTENDU** que la politique de rémunération a fixé respectivement à 40 % et à 10 % de la rémunération du vérificateur général du Québec la rémunération du président et du vice-président du Conseil;

**ATTENDU** que la rémunération du vérificateur général du Québec pour l'exercice financier 2023-2024 est de 230 091 \$ et qu'elle peut être ajustée en cours d'année;

**ATTENDU** que la rémunération du président du Conseil d'administration pour l'exercice financier 2023-2024 est fixée à 92 036 \$, sous réserve d'un ajustement en cas de modification de la rémunération du vérificateur général du Québec;

**ATTENDU** que la rémunération du vice-président du Conseil d'administration pour l'exercice financier 2023-2024 est fixée à 23 009 \$, sous réserve d'un ajustement en cas de modification de la rémunération du vérificateur général du Québec;

**ATTENDU** qu'une allocation de temps de déplacement d'un montant forfaitaire de 200 \$ est versée au président et au vice-président lorsqu'ils parcourent une distance de 100 km et plus aller-retour de leur domicile professionnel au siège social de l'Ordre pour prendre part aux activités qui donnent droit à un jeton de présence pour les autres membres du Conseil d'administration;

**ATTENDU** que le Conseil d'administration recommande aux membres réunis lors de l'Assemblée générale annuelle, conformément à l'article 104 du *Code des professions*, d'approuver la rémunération du président et du vice-président du Conseil d'administration, telle que détaillée dans la présente résolution.

**Sur proposition dûment appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'APPROUVER conformément à l'article 104 du *Code des professions*, la rémunération du président et du vice-président du Conseil d'administration, telle que détaillée dans la présente résolution.

**AGA 2022/2023**

**88**

**ADOPTÉE**

12.b) Adoption de la rémunération des administrateurs élus pour l'exercice financier 2022-2023, à l'exception du président et du vice-président du Conseil

Aucune question n'a été posée par les membres de l'assemblée.

À la lumière des faits exposés, les membres de l'assemblée RENDENT LA DÉCISION suivante :

**ATTENDU** la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration adoptée par le Conseil en juin 2018 à la suite de l'analyse comparative réalisée à cette fin;

**ATTENDU** que cette politique a été soumise aux membres lors de l'assemblée générale annuelle en septembre 2018;

**ATTENDU** que cette politique a été révisée en juin 2020 pour tenir compte des séances qui se tiennent à distance;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de maintenir la grille présentement en vigueur;

**ATTENDU** que le Conseil d'administration recommande de maintenir pour l'exercice 2023-2024 la même grille de rémunération des administrateurs élus, excluant le président et le vice-président, que celle qui était en vigueur pour l'exercice financier 2022-2023 et plus amplement détaillée à l'Annexe 1 (Pièce 1);

**ATTENDU** que le Conseil d'administration recommande aux membres réunis lors de l'Assemblée générale annuelle, conformément à l'article 104 du *Code des professions*, d'approuver la rémunération des administrateurs élus, à l'exception de celle du président et le vice-président, telle que détaillée dans la présente résolution.

**Sur proposition dûment appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'APPROUVER conformément à l'article 104 du *Code des professions*, la rémunération des administrateurs élus, à l'exception de celle du président et le vice-président, telle que détaillée dans la présente résolution.

**AGA 2022/2023**

**89**

**ADOPTÉE**

**13. NOMINATION DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'EXERCICE 2022-2023**

Le président du Conseil présente le prochain point sur la nomination de l'auditeur indépendant. Aucune question n'a été posée par les membres de l'assemblée.

À la lumière des faits exposés, les membres de l'assemblée RENDENT LA DÉCISION suivante :

**ATTENDU** que conformément au *Code des professions*, un auditeur indépendant doit être nommé en vue de procéder à l'audit des états financiers de l'Ordre des CPA;

**ATTENDU** que la nomination de l'auditeur indépendant de l'Ordre et du Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle des CPA pour l'exercice 2022-2023 doit être approuvée au Conseil d'administration afin d'être soumise à l'approbation des membres à l'Assemblée générale annuelle de septembre 2022;

**ATTENDU** que l'auditeur indépendant est nommé pour une période de cinq ans, que le cycle de 5 ans de l'auditeur indépendant actuel se termine le 31 mars 2022 et que l'Ordre devait en conséquence retourner en appel d'offres afin de nommer un nouvel auditeur indépendant pour un nouveau cycle de 5 ans;

**ATTENDU** qu'à sa réunion du 18 novembre 2021, le comité d'audit a décidé de procéder à un appel d'offres public pour un nouvel auditeur indépendant de l'Ordre, qui agirait aussi à titre d'auditeur indépendant du Fonds d'assurance et approuvé les exigences minimales pour l'évaluation et la qualification du nouvel auditeur indépendant;

**ATTENDU** que trois cabinets ont déposé une offre de services et se qualifiaient selon les exigences minimales de l'appel d'offres, incluant les exigences en matière de sécurité de l'information;

**ATTENDU** qu'un examen rigoureux des candidatures a été mené en fonction d'une grille d'analyse et de l'entrevue de représentants des trois cabinets;

**ATTENDU** que le cabinet Raymond Chabot Grant Thornton, a obtenu la meilleure évaluation;

**ATTENDU** que le mandat de l'auditeur indépendant d'une durée maximale de 5 ans doit être renouvelé chaque année sur recommandation du comité d'audit pour présentation au Conseil d'administration;

**ATTENDU** qu'à sa réunion du 17 février 2022, le comité d'audit a recommandé la nomination du cabinet Raymond Chabot Grant Thornton à titre d'auditeur indépendant de l'Ordre et du Fonds d'assurance;

**ATTENDU** qu'à sa réunion du 24 février 2022, le Conseil d'administration a recommandé à l'Assemblée générale annuelle, la nomination du cabinet Raymond Chabot Grant Thornton à titre d'auditeur indépendant de l'Ordre des CPA du Québec et du Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle des CPA pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2023.

**Sur proposition dûment appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'APPROUVER la nomination du cabinet Raymond Chabot Grant Thornton à titre d'auditeur indépendant de l'Ordre des CPA du Québec et du Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle des CPA pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2023.

**AGA 2022/2023**

**90**

**ADOPTÉE**

#### 14. COMMENTAIRES ET QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Quelques questions ont été posées et celles-ci seront affichées avec les réponses sur le site Web de l'Ordre. Les membres de l'assemblée sont satisfaits des réponses obtenues.

Certains membres ont félicité le président du Conseil, la présidente et chef de la direction et la secrétaire de l'Ordre pour la réussite de cette assemblée en webdiffusion.

#### 15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé et sur proposition dûment appuyée, IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ de lever l'assemblée. Il est 12 h 30, le 16 septembre 2022.

**AGA 2022/2023**

**91**

**ADOPTÉE**

---

Président du Conseil

---

Secrétaire et vice-présidente, Affaires juridiques